



MAIRIE DE CAMPAN
HAUTES-PYRÉNÉES

Conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 DÉCEMBRE 2024
(Date de convocation : 29 novembre 2024)

Délibération N° 20241205-05

Le 5 décembre deux mille vingt-quatre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujol-Menjouet, Maire.

Étaient présents : M. Alexandre Pujol-Menjouet, Maire, Mme Dominique Borgella-Adjudant, M. Etienne Lay, M. Thierry Ribeiro, Jean-François Rabaud, M. Thibaut Maurin, Mme Sarah Laguerre, Mme Mélissa Pujol-Menjouet, Mme Aurore Ville, Laurent Santucci, M. Sylvain Saligot, M. Benjamin Soucaze-Soudat formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents :

Mme Charlotte Foubert : procuration donnée à Mme Aurore Ville
Mme Catherine Pécondon-Montgaillard : procuration donnée à Mme Dominique Borgella-Adjudant
Mme Viviane Torné : procuration donnée à M. Jean-François Rabaud

Objet : OUVERTURE DES CREDITS POUR LES INVESTISSEMENTS 2025

Monsieur le Maire rappelle que conformément l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par ordonnance n° 2009-1530 du 17 novembre 2009 et plus précisément son article 2, il est indispensable d'autoriser Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater toutes les dépenses d'investissement avant l'adoption des budgets 2025, dans un maximum de 25% du montant prévisionnel des investissements votés en 2024.

Soit pour chacun des budgets :

→ Budget principal

Les dépenses d'investissement prévues au budget pour l'exercice 2024 représentent au total 957 195 €, soit un maximum à mandater en 2025 de 239 299 €.

Ch.	21	Immobilisations corporelles	957 195 €	239 299 €
Art.	2128	Autres agencements et aménagements de terrains	5 000 €	1 250 €
Art.	21311	Batiments publics - Hôtel de ville	105 405 €	26 351 €
Art.	21312	Batiments scolaires	2 000 €	500 €
Art.	21316	Équipements du cimetière	6 700 €	1 675 €
Art.	21318	Autres bâtiments publics	34 687 €	8 672 €
Art.	2132	Immeuble de rapport	112 009 €	28 002 €
Art.	2138	Autres constructions	181 648 €	45 412 €
Art.	2151	Réseaux de voirie	153 723 €	38 431 €
Art.	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	39 154 €	9 789 €
Art.	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 000 €	500 €
Art.	2184	Mobilier	2 540 €	635 €
Art.	2115	Terrains bâtis	135 000 €	33 750 €
Art.	21312	Bâtiments scolaires	177 330 €	44 333 €

→ Budget annexe de l'eau

Les dépenses d'investissement prévues au budget pour l'exercice 2024 représentent au total 17 500 €, soit un maximum à mandater en 2025 de 4 375 €.

Ch.	21	Immobilisations corporelles	17 500 €	4 375 €
Art.	2155	Outillage industriel	2 500 €	625 €
Art.	21561	Service de distribution d'eau	15 000 €	3 750 €

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater toutes les dépenses d'investissement avant l'adoption des budgets 2025 dans la limite des crédits présentés ci-dessus pour le budget principal et le budget annexe de l'eau.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide :

○ **Article Unique** : d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater toutes les dépenses d'investissement avant l'adoption des budgets 2025 dans la limite des crédits présentés ci-dessus pour le budget principal et le budget annexe de l'eau

Date d'affichage : 13/12/24

Fait pour extrait conforme
Le Maire
Alexandre Pujo-Menjouet

